



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-07-2026 /

Dossier complet le : 31-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021027/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment artisanal et d'un point retrait automobile

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FIMADIS

Raison sociale

SAS FIMADIS

N° SIRET

38875844300013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

CHARRON

Prénom(s)

Sandra

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une aire de stationnement de 100 places, dont 10 réservées au personnel, dans le cadre de l'implantation d'un bâtiment artisanal, d'un commerce de bricolage et d'un point de retrait automobile. Il s'inscrit dans une logique de renouvellement urbain, sur un site intégralement artificialisé à la suite de la démolition des constructions préexistantes autorisée par permis. (PD n° 53147 23 00005 obtenu le 10 Juillet 2023) Aucune ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers n'est induite par le projet. Le projet relève de la rubrique n°41 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement (aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités). SDP bat A : 1230m², bat B : 3710m², bat C : 3723m², SDP totale : 8663m² Emprise au sol bat A : 1018m², bat B : 3156m², bat C : 3924m², Emprise au sol totale : 8098m² Hauteur bat A : 8.50m, bat B : 11.85m, bat C : 8.50m Places perméables bat A : 435m², bat B : 129m², bat C : 820m² Espace vert : 10252m², Empierrement : 417m², Allée piétonne : 112m², Parvis : 482m², Voirie : 14237m² Bassin d'infiltration : Surf. : 530m² Vol. : 563m³ (Sol naturel conserve sans compactage) Rache incendie : Vol. 120m³ Empierrement : 293m²

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à : - structurer une offre commerciale et artisanale de proximité, limitant les déplacements longue distance et l'évasion commerciale - optimiser l'organisation fonctionnelle du site en termes d'accessibilité et de gestion des flux, intégrer dès la conception des principes de sobriété foncière et de limitation de l'imperméabilisation - contribuer à la transition énergétique par l'intégration d'équipements adaptés (ombrières photovoltaïques, mobilités électriques). L'électricité produite par les ombrières et les panneaux photovoltaïques en toiture contribueront à l'autoconsommation du site et à la diminution de sa dépendance énergétique. On pourra noter les possibilités suivantes : - L'autoconsommation collective, permettant la revente d'énergie dans un périmètre local - La revente de toute la production ou du surplus à un responsable d'équilibre, achetant en fonction du prix du marché

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra : - les opérations de terrassement et de nivellement, - la réalisation des infrastructures (fondations, réseaux), - l'édification des bâtiments, - l'aménagement des voiries et des aires de stationnement, - la mise en œuvre des dispositifs de gestion des eaux pluviales. Les travaux seront réalisés dans le respect des prescriptions réglementaires relatives : - à la gestion des déchets de chantier, - à la limitation des nuisances (bruit, poussières), - à la prévention des pollutions accidentelles. Le chantier, d'une durée estimée à 9 mois, sera conduit dans le respect des réglementations en vigueur (bruit, poussières, gestion des déchets). Les places en pavés enherbés permettent l'infiltration des eaux de pluie dans les sols et donc une meilleure gestion des eaux pluviales sur le site. En parallèle, un bassin de rétention des eaux pluviales de 563 m² sera créé sur le site. Ce type d'ouvrage présente plusieurs intérêts majeurs : tout d'abord, il permet de limiter les risques d'inondation en stockant temporairement les eaux pluviales, réduisant ainsi la pression sur les réseaux d'assainissement. Ensuite, il favorise la recharge des nappes phréatiques en permettant une infiltration progressive des eaux dans le sol. Enfin, il contribue à améliorer la biodiversité locale en créant des milieux humides propices à la faune et à la flore aquatiques.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation : - le site accueillera une activité commerciale et artisanale structurée, - les flux de circulation seront organisés de manière à limiter les conflits d'usage et les nuisances, - les stationnements intégreront une proportion significative de surfaces perméables, - les équipements techniques permettront une gestion optimisée des consommations énergétiques et des émissions (notamment lumineuses).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis : - à permis de construire, - à autorisation d'exploitation commerciale (CDAC), - au respect du document d'urbanisme en vigueur (PLU - zone UEc).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du terrain Surface de plancher totale Emprise au sol totale sans ombrières Emprise au sol ombrières Surface permeables	(26884, m ²) (8663, m ²) (8098, m ²) (596, m ²) (11774, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme en vigueur :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Sans objet 400m de la zone la plus proche ZNIEFF1 (Vallée de la mayenne entre beau rivage et mayenne) 2.5km de la la zone la plus proche ZNIEFF2 (Vallée de l'Aron et etangs associés)
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet 14.5km de la zone la plus proche
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Sans objet
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Sans objet
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Sans objet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Sans objet la zone natura 2000 la plus proche est a 13km
D'un site classé ?	☐	☒	Sans objet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	- absence de prelevement direct dans le milieu naturel, - alimentation via reseau public, - gestion integree des eaux pluviales a la parcelle (infiltration + retention). Incidence : faible, sans alteration des masses d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas d'incidence sur les eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Sans objet, on equilibrera les deblais et remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est implante au sein d'un secteur deja urbanise et desservi par les reseaux publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'electricite.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Au regard de ces elements, le projet n'est pas susceptible de creer une pression significative sur les ressources disponibles ni sur les capacites des equipements publics existants.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sans objet, la demolition ayant ete autorisee et realisee (Permis de demolir n° PD 53147 23 00005) Le ruisseau qui traverse la parcelle est actuellement buse sur toute la traversee du site et n'est pas impacte par le projet. Seuls les haies en limite de propriete au sud sont maintenues.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Sans objet - absence d'habitats naturels, - absence d'especes protegees identifiees, - absence de continuites ecologiques fonctionnelles. Incidence : nulle a negligeable
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet - absence d'habitats naturels, - absence d'especes protegees identifiees, - absence de continuites ecologiques fonctionnelles. Incidence : nulle a negligeable
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Faible impact induit uniquement par la circulation de la clientele et des livraisons. Pas plus impactant en terme de flux que l'ancien site, Creation d'un rond point sur la rue du Prieure de berne afin de fluidifier le trafic futur sur cette meme voie.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nuisances sonores engendrees par le projet proviendront essentiellement du trafic induit par la circulation de la clientele et des livraisons.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Ces nuisances sont toutefois a relativiser compte tenu du contexte deja sonore du site, du a la Rue du Prieure de berne.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le batiment est source d'emissions lumineuses du fait de son eclaireage exterieur (facades, parking, cheminement, ...). Le pilotage des eclairages sera genere
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	nar l'installation d'une gestion technique centralisee (GTC) et se fera sur une plage horaire et un seuil de luminosite. Les eclairages exterieurs sont eteints une heure au plus tard apres la fermeture des locaux.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Les eaux pluviales sont traitees en infiltration des lors que la nature du sol le permettra.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet produira des eaux usées qui seront traitées par de séparateur à graisse avant rejet dans le réseau public existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet sera source de déchets, non dangereux (principalement emballages, cartons et plastiques, invendus). Les déchets dangereux constitués par les piles et tubes fluorescents seront évacués et traités selon la réglementation en vigueur. Impact potentiel : faible. Impact potentiel : faible.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Sans objet Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, paysager ou culturel. Il s'insère dans une zone d'activités existante. Impact potentiel : faible.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu susceptible de générer un cumul significatif

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet, de portée locale, n'est pas susceptible d'avoir des effets transfrontaliers compte tenu de sa nature, de sa localisation et de son absence d'émissions significatives.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet Aucune évaluation environnementale préalable requise

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre les mesures suivantes : - Pas de cours d'eau à ciel ouvert sur le site, mais un ruisseau souterrain buse traversant l'ensemble de la parcelle. - Implantation sur un site déjà artificialisé, évitant toute consommation d'espaces naturels, - Maintien d'une part significative de surfaces perméables, - Gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration et rétention), - Mise en place d'un bassin de gestion hydraulique, - Installation d'ombrières photovoltaïques, - Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, - Gestion technique centralisée permettant de limiter les consommations énergétiques et les émissions lumineuses, - Extinction des éclairages extérieurs en période nocturne, - Organisation des flux pour limiter les nuisances, - Gestion des déchets conforme à la réglementation (tri, valorisation, filières adaptées). - Haie périphérique maintenue en partie sur du terrain Ces mesures permettent de réduire significativement les impacts du projet et d'écarter l'existence d'impacts résiduels notables sur l'environnement et la santé humaine. Compte tenu : de la limitation des emprises, du maintien d'une partie des structures végétales existantes, des plantations compensatoires, de la gestion intégrée des eaux pluviales, des mesures de réduction des nuisances, les incidences résiduelles du projet sont considérées comme faibles et non notables, tant sur les milieux naturels que sur le voisinage.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'implantation sur un terrain déjà artificialisé, de l'absence d'enjeux environnementaux sensibles identifiés, de la gestion maîtrisée des eaux pluviales et de la part significative de surfaces perméables, le projet ne semble pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine. Il est estimé qu'une évaluation environnementale complète ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHARRON

Prénom **Sandra**

Qualité du signataire	Maitre d'ouvrage
-----------------------	------------------

À Mayenne

Fait le 16-07-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)